



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 25 OCTOBRE 2021

N°2021-32

L'an deux mille vingt et un et le lundi 25 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 18/10/2021

**Date d’Affichage** : 18/10/2021

**Présents** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** : Mme Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE,  
M. Alexandre FRESNEAU donne son pouvoir à Loïc CHATILLON,

**Absent** : M. Yoane MARTINIERE

**Secrétaire** : Mme Christelle FROMENTEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs.

**Objet de la délibération** : Achat de terrains

Monsieur le Maire explique que la Mairie a reçu une proposition de vente de deux parcelles, référencées AD 110 d'une superficie de 20a 05 ca pour l'une et référencée AD 108 d'une superficie de 34a 20ca pour l'autre, pour un prix de 0.35€ le m2.

Ces 2 parcelles situées à « Les Prés de Rivau » permettraient à la mairie d'agrandir le terrain communal sur lequel sont organisées les manifestations mais aussi qui sert de parking.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité des présents et représentés après en avoir délibéré :

- **PROPOSE** l'acquisition des parcelles AD110 et AD108 à Madame Monique CHARCELLAY pour un prix net vendeur de 1898,75€,
- **CHARGE** l'office notarial de Maître Baron, sis à Dangé-Saint-Romain de mener à bien cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire,

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 25 octobre 2021

Le Maire, Géry WIBAUX



*G. Wibaux*

AR PREFECTURE

086-218601862-20211025-D2021\_32A-DE  
Regu le 26/10/2021